



REGLEMENT

CHAMPIONNAT DE L'ESSONNE DES DOUBLES

Date de dernière mise à jour : 17/06/2025

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition	2
Réclamation	2
Licence	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
Article 1 Organisation.....	2
Article 2 Tenue.....	2
Article 3 Arbitrage	3
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Déroulement des rencontres.....	3
Article 6 Déroulement de la compétition	3
INSCRIPTIONS.....	3
Article 8	3

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature. Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

Tout joueur doit pouvoir justifier de sa licenciation auprès du JA principal de la compétition (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement, devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif).

PRÉAMBULE

Cette épreuve n'est pas soumise à une participation préalable au Critérium Fédéral. Elle est ouverte à tous les joueurs des deux sexes, licenciés **dirigeants ou** compétitions FFTT, à l'exception des moins de 9 ans.

Sauf en cas d'insuffisance d'inscrits, la compétition est ouverte aux :

- Doubles Messieurs (DM)
- Doubles Dames (DD)
- Doubles Mixtes (DX)

Dans chacun de ces tableaux, les paires peuvent être constituées de joueurs ou joueuses :

- Issus d'une même association ou de deux associations différentes
- Appartenant sans restriction à des catégories d'âge différentes (ex : un joueur de plus de 40 ans peut être associé à un joueur de 12 ans).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les balles d'échauffements ne sont pas fournies par l'organisation.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.
- A l'issue de chaque tour (poules compris), tout joueur éliminé devra se mettre à la disposition du JA pour arbitrer une partie avant de pouvoir quitter la salle.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FFTT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).
Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Article 6 Déroulement de la compétition

Pour les catégories Doubles Messieurs et Doubles Dames, la compétition se déroulera en deux temps :

- épreuve par poules
- tableau à élimination directe pour lequel les deux premiers de chaque poule seront qualifiés.

Les paires sont réparties en poules en fonction de la somme de leurs points mensuels et non officiels. En cas d'égalité les paires seront départagées par un tirage au sort faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Pour les 3 tableaux, les paires seront réparties dans des poules de 3. Les deux premiers entreront dans un tableau à élimination directe et les 3èmes dans un tableau consolante à élimination directe.

INSCRIPTIONS

Article 8

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental

Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les inscriptions se font sur internet via l'espace **MonClub** (www.fftt.com/monclub) en utilisant le questionnaire disponible rubrique "Administratif club" "Questionnaires" et ce au plus tard à la date limite fixée au calendrier.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN